



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2023.00007 du 06 février 2023

Portant création d'un emploi permanent rattaché au Budget Annexe Restauration scolaire en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005

Le 06 février 2023, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere TAMA née REUPENA (6ème adjointe), Paï AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOÀ, M. Kidjohn TIORI, M. Taihau MATAIHAI, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Stacy BONET, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Tinirau ROIHAU, M. Taihau TERAATEPO

Procurator(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Paï AIHO (5ème adjoint), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Nina MAURIN née VAHIMARAE donne pouvoir à Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), Mme Imelda DROLLET née PEU donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), M. Yves TAI YU SING donne pouvoir à Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Tinorua TETUANUIEFARERII

Absent(e)(s) : M. Philippe TAUAROA

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 31 Janvier 2023

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Pour pallier à un manque d'effectif et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'équipe cuisine centrale, il est proposé de créer deux postes à temps complet au grade d'agent dans le domaine de la restauration scolaire de la spécialité technique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU La loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU La loi N°2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n°119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU La loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU La loi organique N° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU L'ordonnance N°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et spécialement ses articles 36 ;
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

- VU L'arrêté n°712/DAC du 26 novembre 2008 constatant la date d'application du passage au contrôle a posteriori au 1er janvier 2009 pour la commune de Bora Bora ;
- VU Le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU Le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU L'arrêté n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU L'arrêté n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU L'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU L'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU La délibération n°65/2019 du 27 avril 2019 portant création d'emplois permanents rattachés au Budget Annexe Restauration scolaire en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 ;
- VU La délibération n°2022.00031 du 26 février 2022 portant modification du tableau des emplois permanents du Budget Principal en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 ;
- VU Le Budget Annexe Restauration scolaire de la commune ;
- VU L'organigramme ;

Sur la proposition du Maire,

Dans sa séance du 6 février 2023,

ADOPTE

Article 1 : La création d'un emploi à temps complet à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :

N° POSTE BUDGETAIRE	CADRE D'EMPLOI	SPECIALITE	DOMAINE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI
2023BARS001	D – Exécution	Technique	Restauration scolaire	Agent	TC	Cuisinier
2023BARS002	D – Exécution	Technique	Restauration scolaire	Agent	TC	Cuisinier

Article 2 : Par conséquent, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

							Dont : TEMPS NON COMPLET	
SERVICE	N° POSTE BUDGETAIRE	CADRE D'EMPLOI	SPECIALITE	GRADE	EFF BUDGETAIRE	EFF POUR VUS	NB R	Durée hebdomadaire de service
DIRECTION GENERALE DES SERVICES								
	2018BP009	A – Conception et encadrement	Administrative	Conseiller principal	1	1	0	
	2018BP008	B – Maîtrise	Administrative	Technicien principal	1	1	0	
POLE DEVELOPPEMENT & PERFORMANCE								
Cellule Communication								
	2019BP008	B – Maîtrise	Administrative	Technicien	1	1	0	
Secteur État Civil								
	2013BP003	C – Application	Administrative	Adjoint	1	0	0	
	2019BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2022BP007	C – Application	Administrative	Adjoint principal	1	1	0	
Cellule Aides à la personne et aux entreprises								
Cellule Foncier								
Cellule Emploi								
	2014BP003	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
Équipe Logistique & Transports								
	2013BP006	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2013BP008	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP026	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2016BP007	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2016BP015	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP006	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP007	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP008	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP010	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP011	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
Secteur Secrétariat								
	2017BP003	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	

	2017BP018	B – Maîtrise	Administrative	Technicien	1	0	0	
POLE DES MOYENS								
Service des Moyens								
Cellule Ressources Humaines								
	2013BP027	C – Application	Administrative	Adjoint	1	0	0	
	2020BP001	B - Maîtrise	Administrative	Technicien	1	0	0	
	2022BP009	C – Application	Administrative	Adjoint principal	1	1	0	
Secteur des Archives								
	2016BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2021BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER								
Service Comptabilité								
	2013BP024	C – Application	Administrative	Adjoint	1	0	0	
	2013BP025	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2014BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2018BP013	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2020BP018	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
	2022BP008	C – Application	Administrative	Adjoint principal	1	1	0	
Cellule Informatique								
	2013BP034	B – Maîtrise	Technique	Technicien	1	0	0	
	2022BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	0	0	
Équipe Cuisine Centrale								
	2016BARS 001	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2019BARS 001	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2023BARS 001	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2023BARS 002	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
Équipe Propreté des Bâtiments Publics								
	2013BP031	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	903 heures annuelles : Durant les périodes scolaires = 20 hebdomadaires rémunérées. > 91 heures : * Durant les vacances pour
	2013BP032	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2016BP011	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	1	

	2016BP012	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	le nettoyage, l'entretien des établissements publics et la formation professionnelle * Durant les périodes scolaires pour nécessité de service ➤ Les congés qui sont payés et pris durant les vacances Le reste des vacances = temps non travaillé et non rémunéré
	2016BP013	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	1	
	2016BP014	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2018BP001	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2018BP010	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2022BP004	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2022BP005	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2016BP010	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	1653 heures annuelles : - Durant les périodes scolaires = 39 heures hebdomadaires rémunérées. - 80 heures : * Durant les vacances pour le nettoyage, l'entretien des établissements publics et la formation professionnelle * Durant les périodes scolaires pour nécessité de service - Les congés qui sont payés et pris durant les vacances Le reste des
	2016BP016	C – Application	Technique	Adjoint	1	1	1	
	2016BP017	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2016BP018	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	1	
	2016BP019	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2017BP004	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2017BP005	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	1	
	2017BP015	C – Application	Technique	Adjoint	1	1	1	
	2018BP011	C – Application	Technique	Adjoint	1	1	1	

	2020BP011	C – Application	Technique	Adjoint	1	1	1	vacances = temps non travaillé et non rémunéré
	2022BP003	C – Application	Technique	Adjoint	1	0	1	
	2022BP014	D – Exécution	Technique	Agent qualifié	1	1	1	
	2013BP018	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP019	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP020	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP022	C – Application	Technique	Adjoint	1	1	0	
	2013BP023	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP028	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2017BP016	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2017BP017	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2022BP006	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2022BP012	D – Exécution	Technique	Agent qualifié	1	1	0	
	2022BP013	D – Exécution	Technique	Agent qualifié	1	1	0	
POLE TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT								
Service Technique								
	2015BP001	C – Application	Administrative	Adjoint	1	1	0	
Équipe Voirie								
	2018BP017	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2020BP012	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2022BP015	D – Exécution	Technique	Agent qualifié	1	1	0	
	2022BP016	D – Exécution	Technique	Agent qualifié	1	1	0	
Secteur Électricité								
	2017BP009	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2018BP012	C – Application	Technique	Adjoint	1	0	0	
	2019BP002	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2022BP011	D – Exécution	Technique	Agent principal	1	1	0	
Secteur Eaux								

Secteur Mécanique								
	2020BP013	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2022BP010	D – Exécution	Technique	Agent principal	1	1	0	
Service Environnement								
	2013BP033	B – Maîtrise	Technique	Technicien	1	0	0	
Équipe Collecte des déchets								
Équipe Compostage & Entretien des espaces verts								
	2013BP010	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2013BP011	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2013BP012	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
Équipe Propreté des espaces publics								
	2016BP009	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2020BP014	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
POLE SECURITE PUBLIQUE & SECURITE CIVILE								
Service Sécurité publique								
Secteur Police municipale								
	2013BP005	D – Exécution	Sécurité publique	Agent de sécurité publique	1	1	0	
	2013BP016	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2013BP017	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	0	0	
	2018BP002	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	0	0	
	2018BP003	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2017BP001	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2017BP002	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2020BP002	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	0	0	
	2020BP003	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	0	0	
	2020BP004	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2020BP005	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2020BP006	C – Application	Sécurité publique	Gardien	1	1	0	
	2022BP017	D – Exécution	Sécurité publique	Agent de sécurité publique qualifié	1	1	0	
Secteur Surveillance								
	2017BP014	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	

	2018BP004	D – Exécution	Sécurité publique	Agent de sécurité publique	1	0	0	
	2018BP018	D – Exécution	Technique	Agent	1	1	0	
	2020BP016	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2020BP017	D – Exécution	Technique	Agent	1	0	0	
	2022BP018	D – Exécution	Sécurité publique	Agent de sécurité publique qualifié	1	1	0	
Service Sécurité civile								
	2016BP008	B – Maîtrise	Major	Sécurité civile	1	0	0	
	2018BP005	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	0	0	
	2018BP006	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2018BP007	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2018BP016	D – Exécution	Sécurité civile	Caporal	1	0	0	
	2019BP003	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2019BP004	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	0	0	
	2019BP005	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2019BP006	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2020BP007	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2020BP008	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	0	0	
	2020BP009	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2020BP010	D – Exécution	Sécurité civile	Sapeur	1	1	0	
	2022BP002	C – Application	Sécurité civile	Sergent	1	1	0	

Article 4 : Les dispositions de la délibération n°65/2019 du 27 avril 2019 portant création d'emplois permanents rattachés au Budget Annexe Restauration scolaire en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 sont abrogées.

Article 5 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1, R-421-4 et R-421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 06 février 2023,
Ont signé l'ensemble des 31 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 6

Acte rendu exécutoire après publication le :

le 7 FEV. 2023

et envoi en subdivision administrative des Iles
Sous le Vent le :

le 8 FEV. 2023

Le Maire

